

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
PARIS	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

ON S'ABONNE

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 DÉCEMBRE

Le régime du scandale

Nous ne savons quel sera le résultat officiel et légal des inquisitions de la Commission d'enquête, mais ce que nous savons, c'est que le résultat moral auquel elle pouvait prétendre est pleinement atteint.

Il est démontré que des membres du Parlement ont vendu leur influence et leur vote.

Il est démontré que le brusque revirement d'un député acheté a modifié l'opinion d'une Commission parlementaire hostile à une émission d'obligations et rendu cette émission possible.

Il est démontré que, grâce à des complicités inavouables et intéressées, une grande Compagnie a pu drainer l'épargne de milliers de petits souscripteurs qui se trouvent aujourd'hui par ce fait dans la misère et dans la gêne.

Il est démontré que des journaux ont reçu des sommes énormes qu'aucune dépense de publicité ne saurait expliquer.

Il est démontré que des malversations sans nombre, des trafics honteux, des gaspillages frauduleux, des achats de votes et de consciences ont été commis; que veut-on de plus et cela ne suffit-il pas?

Quel que soit le résultat final de l'enquête, que les preuves juridiques soient ou non établies, que les vendus soient désignés nominativement et chassés honteusement, le public aujourd'hui en sait assez.

Malgré la mauvaise volonté évidente du gouvernement, de la magistrature et de la haute finance, le public est édifié. Il assiste stupéfait depuis huit jours à cette écœurante lessive, et le débailage de ces hontes accumulées, de ces marchandages malpropres l'a suffisamment instruit.

M. Constans, — bon juge en pareille matière, — est d'avis que « ce spectacle est fait pour déconsidérer la République et le pays ».

Les gens qui nous gouvernent pensent comme lui. A tout prix, ils voudraient mettre fin à l'enquête; ils ont peur de ces révélations, et qui elles peuvent atteindre. Chaque jour, de nouveaux noms sont compromis, et il paraît qu'il y en a bien d'autres puisque, après avoir cherché par tous les moyens à entraver l'enquête et à contrecarrer les commissaires, on veut aujourd'hui arrêter les recherches.

Eh bien! nous croyons que les républicains ont tort. La République portera la peine de ces scandales. Et plus on cherchera à les dissimuler, plus le public grossira leur importance et le nombre des concussionnaires. Il n'est pas d'idée qui pénètre plus facilement dans les masses que celle de la vénalité des hommes en place.

Certes, il y a eu sous tous les régimes des faits répréhensibles, l'homme est le même dans tous les temps, et à toute époque une conscience faible peut céder à la corruption.

Mais ce ne furent jamais là que des exceptions. Le régime actuel, au contraire, est

devenu le régime du veau d'or et du pot-de-vin.

« Regardez du côté de la République, écrit notre éminent confrère M. Jules Delafosse, et vous vous apercevrez que le parti qui l'exploite n'a fait avec elle qu'un mariage d'argent. Il y eut autrefois, il y a bien longtemps, une race de républicains idéalistes, saintement épris de liberté, de justice et d'amour, adorant la République comme l'autel même du culte auquel ils sacrifiaient. Ces gens-là vivaient et mouraient pour leur rêve, et leur rêve était beau comme la vertu. C'est ce que Gambetta, qui fut le père du réalisme républicain, appelait les temps héroïques, par opposition à l'ère empirique qu'il inaugura. Ils nous est né de ces héros une postérité d'industriels qui ont converti la République en halle et l'autel en comptoir. La justice a perdu ses deux attributs principaux: elle n'a plus ni bandeau ni balances; il lui reste le glaive, comme symbole des tribunaux d'exception. L'administration, jadis irréprochable, porte maintenant une ceinture dorée. Des scandales éclatent de temps en temps qui dénoncent des marchés malpropres et des mœurs trop accessibles aux suggestions intéressées. Quant aux pouvoirs purement politiques, c'est l'hallali du veau d'or!

» D'où vient cela? De causes multiples, de valeur inégale, mais toutes efficaces et concourant ensemble à donner au régime actuel le caractère et la physionomie d'une aventure. »

Rien n'est plus vrai. L'arrivée constante aux honneurs d'une race de politiciens sans valeur, sans situation et sans ressources, mais non sans appétits, ouvre toutes grandes les portes à la corruption. Ils ont mérité qu'on jette à la République cette qualification, dont l'histoire a flétri tous les gouvernements de décadence: c'est un régime véral.

Barth. POCQUET.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Nous avons un nouveau Ministère.

C'est le même! Seulement il a changé de tête.

M. Carnot avait fait exprimer, par M. Develle, à M. Ribot, le désir de le voir. Dans l'après-midi, M. Ribot a conféré successivement avec MM. Loubet et Bourgeois. Assuré de leur concours, il s'est rendu à l'Élysée à six heures, et le Président de la République lui a confié la mission de former le nouveau cabinet. M. Ribot est ensuite allé voir M. de Freycinet dont il a obtenu facilement l'adhésion ainsi que celle de MM. Burdeau, Rouvier, Ch. Dupuy et Develle.

A onze heures, il est revenu à l'Élysée et a annoncé à M. Carnot qu'il acceptait formellement la mission de former le ministère. Il a alors soumis au Président de la République une liste que M. Carnot a approuvée.

Le nouveau ministère a été constitué à midi, et le télégramme de l'Agence Havas, qui nous l'annonçait hier matin, a pris une fausse direction. En voici la composition:

Présidence du Conseil et affaires étrangères...	MM. RIBOT.
Intérieur et cultes.....	LOUBET.
Justice.....	BOURGOIS.
Instruction publique....	Ch. DUPUY.
Finances.....	ROUVIER.
Guerre.....	De FREYCINET.
Marine.....	BURDEAU.
Travaux publics.....	VIETTE.
Commerce.....	SIEGFRIED.
Agriculture.....	DEVELLE.

On voit qu'à deux exceptions près — MM. Jules Roche et Ricard — le nouveau cabinet est composé des mêmes membres que l'ancien.

C'est un replâtrage — et un replâtrage des plus considérables qu'on ait jamais vus.

Deux ministres nouveaux seulement, et pour des portefeuilles qu'on pourrait qualifier d'insignifiants par rapport à la crise qui a motivé ce remaniement.

M. Ricard, ministre de la justice, ne revient pas. C'est lui pourtant qui ordonna les poursuites contre le Panama, prenant sous son bonnet, a-t-on dit, l'initiative de cette mesure que ses collègues désapprouvèrent généralement.

M. Jules Roche cède le commerce à M. Siegfried; ce changement n'a aucune signification.

M. Bourgeois laisse l'instruction publique à M. Charles Dupuy, un nouveau; mais c'est pour prendre la justice.

Cependant on enlève les cultes à la justice pour les transporter à l'intérieur sous prétexte que M. Bourgeois serait moins aimable avec le clergé que M. Loubet.

Et M. Loubet, qui jeta son portefeuille à la tête de la Chambre, le ramasse et le garde.

Cette rentrée de M. Loubet nous semble vraiment un peu extraordinaire.

Que M. de Freycinet soit resté, cela n'étonnera personne; M. de Freycinet est cramponné au rocher de la guerre.

Des autres nous ne parlerons pas, si ce n'est de M. Rouvier qui n'a pas dû se faire prier beaucoup pour ne pas déménager des finances qu'il adore.

Pour les malheureux rentiers, il eût sans doute mieux valu qu'il partit.

En somme, la seule nouveauté du Cabinet du 3 décembre, c'est que M. Ribot devient président du conseil et que les sceaux sont attribués à M. Bourgeois.

Etant donnée la cause de la crise, que signifie ce changement?

Nous sommes, en vérité, bien embarrassés pour tirer une conclusion.

Au fond, ça nous paraît être exactement la même chose que le précédent.

Ejusdem farinae.

Les deux nouveaux ministres sont MM. Siegfried et Charles Dupuy. Tous deux sont députés depuis 1885.

M. Siegfried représente le département de la Seine-Inférieure. Il est ancien maire du Havre et négociant dans cette ville.

M. Charles Dupuy, le nouveau ministre de l'instruction publique et des beaux arts, est député de la Haute-Loire depuis 1885. M. Du-

puy est né au Puy, le 5 novembre 1831. Fils d'un huissier de la préfecture de la Haute-Loire, il passa par l'École normale supérieure, en sortit agrégé de philosophie en 1874 et fut successivement professeur à Nantua, à Aurillac, à Auch, au Puy et à Saint-Etienne. Inspecteur d'académie dans la Lozère, puis dans le Calvados, il devint, en 1884, vice-recteur de l'académie d'Ajaccio.

Il est depuis plusieurs années rapporteur du budget de l'instruction publique.

Ni M. Siegfried, ni M. Dupuy n'ont jamais fait partie du gouvernement. Ils sont de la nuance Union républicaine.

Mardi soir, 5 h. 1/2.

A l'heure où nous vous écrivons, les membres du cabinet élaboré par M. Develle, et dont M. Ribot a accepté la présidence, sont réunis à l'Élysée pour rédiger les déclarations que l'on a coutume d'appeler « programme ».

C'est de ce programme que dépend l'accueil réservé par les Chambres à cet « ancien et nouveau gouvernement », et son sort.

Actuellement les députés paraissent ahuris de ce replâtrage. Certains trouvent fort audacieuse cette tentative du chef de l'Etat, dans les circonstances difficiles, très graves pour les destinées du régime républicain.

Les opportunistes eux-mêmes paraissent se réserver et se résigner. Aucun enthousiasme; mais plutôt une déception universelle.

On est résolu de part et d'autre à attendre les déclarations du gouvernement avant de prendre une attitude à son égard.

Le gros événement du jour est la publication des conclusions du rapport de M. l'ingénieur Rousseau, ancien député, conseiller d'Etat, sur les travaux de la C^e du canal de Panama. C'est la plus grave accusation qui puisse être formulée contre un gouvernement que celle d'avoir dissimulé au public les conclusions de cet important document.

On avait même oublié (!!!) d'en donner communication à la Commission de 1888 chargée d'examiner le projet d'émission des obligations à lots.

Si le gouvernement républicain n'eut point caché à la Chambre et au pays la vérité, que de pertes on eût évité à l'épargne française! Le gouvernement ne pouvait ignorer la situation matérielle et financière de l'entreprise. En 1886, en effet, M. Sadi Carnot était ministre des finances, n'avait-il pas connu les motifs déterminants du retrait du projet de loi relatif à l'autorisation de l'émission à lots Panama?

Telles sont les rumeurs en circulation dans le Palais-Bourbon.

On lit dans le Paris:

« La déclaration ministérielle sera lue à la Chambre par M. Ribot, et au Sénat par M. Bourgeois, ministre de la justice.

» Cependant, pour le cas où le garde des sceaux serait retenu à la Chambre par une demande d'interpellation, il serait remplacé au Luxembourg par M. Loubet.

» Nous croyons savoir que dans cette déclaration le gouvernement manifesterait, en ce

qui concerne la suite de l'enquête parlementaire, son intention de donner satisfaction au désir de la Chambre tout en restant dans les termes de la loi et en assurant le respect du principe de la séparation des pouvoirs.

Enfin le gouvernement, tout en conservant l'espoir de faire voter à la Chambre le projet de budget avant la fin de l'année, examinera l'éventualité des douzièmes provisoires.

LES CHEQUES DU CRÉDIT MOBILIER

Trois délégués de la Commission d'enquête, MM. Bigot, Leydet et de La Batut, se sont rendus hier matin au Crédit Mobilier pour connaître les bénéficiaires des deux chèques de 40,000 francs et de 50,000 francs encaissés par cet établissement.

Les trois délégués ont reconnu que ces chèques avaient été payés à M. Vlasto, ancien administrateur du Crédit Mobilier, actuellement vice-président du Comptoir d'Escompte. Il paraît que M. Vlasto, que la *Libre Parole* appelait naguère l'homme à M. Rouvier, serait le gendre de M. Zafiropoulo, chez lequel M. Rouvier était employé avant d'entrer dans la politique.

Ce bon M. de Reinach

Tout mauvais cas, dit-on, est niable. C'est en vertu de cet axiôme que les législateurs républicains ont commencé par nier avec une énergie digne d'une meilleure cause. M. Proust, par exemple, a-t-il assez nié, assez crié à « l'infâme calomnie ! »

Quand il n'y a plus moyen de faire autrement, il faut bien avouer. Alors, on entre dans la voie difficile et pénible des explications. Mais le proverbe ne dit pas que tout mauvais cas soit explicable. Il est facile de s'en apercevoir aux explications entortillées et contradictoires que les intéressés font circuler dans la presse.

Samedi, nous avons entendu M. Proust se vanter, bien à tort, de cultiver passionnément un vice qu'il n'a pas : celui du jeu.

Voici maintenant M. Léon Renault, sénateur républicain, qui explique, d'une manière toute différente, un cas identique.

M. Léon Renault a déposé devant la Commission d'enquête. Lui aussi, il était en relations d'affaires et d'amitié avec feu le baron de Reinach, qui en avait profité, paraît-il, pour lui colloquer des actions d'une société de Bellevue où M. Renault avait perdu une soixantaine de mille francs. M. Renault n'était pas très content, ce qui se comprend, et ne le laissa pas ignorer à M. de Reinach qui lui proposa un beau jour de se refaire sur le Panama en le comprenant dans sa part de garantie, « où, seul, M. de Reinach pouvait courir des ris-

ques. » Il n'y avait donc pas de chances de pertes, comme le soutient mordicus M. Proust.

En ce qui concerne M. Léon Renault, nous constatons simplement ce qu'il y a de bizarre à voir un législateur faire partie d'un syndicat de garantie et statuer ensuite sur une proposition de loi qui a précisément pour but de favoriser les opérations de ce même syndicat. Comment le vote qu'est appelé à émettre le législateur ne serait-il pas influencé par l'intérêt du syndicat ?

Avec M. Dugué de la Fauconnerie, républicain rallié, nous arrivons aux explications préventives et aux aveux comiques.

M. Dugué « s'explique » dans *l'Eclair* :

« Aujourd'hui lundi, la Commission d'enquête de Panama fera demander à M. Jeanin, agent de change et mon beau-frère, le nom de la personne à qui appartenait le chèque au porteur de 25,000 francs qu'il a touché le 19 juillet 1888 à la Banque de France. M. Jeanin pourrait se retrancher derrière le secret professionnel : je l'ai prié de n'en rien faire. Maintenant voici l'histoire. »

L'histoire n'est pas compliquée. M. Dugué était, lui aussi (tout le monde alors ?), en « excellentes relations » avec M. de Reinach.

M. Dugué rencontre un jour M. de Reinach qui lui dit : « Voulez-vous gagner de l'argent ? »

— Réponse de M. Dugué : « Comment, si je veux ! Mais certainement, et le plus possible ! »

Et voilà comment M. Dugué entra « dans une sorte de sous-syndicat » où il opérait aux risques et périls... de M. de Reinach, et reçut un chèque de 25,000 francs qui, il le déclare hautement, « ne lui laisse aucun remords ».

Tel est l'« histoire » que raconte dans *l'Eclair* M. Dugué de la Fauconnerie et qu'il trouve « toute naturelle ! »

M. de Reinach était un homme si aimable qu'il demandait à toutes ses relations parlementaires : « Voulez-vous gagner de l'argent ? »

— et que tout le monde, de crainte de le désobliger, répondait « oui » — même ceux qui, comme M. Dugué, n'avaient pas été placés dans une société de Bellevue quelconque.

GEORGES HUILLARD.

NOUVELLES MILITAIRES

LA REMONTE DE LA CAVALERIE

Le général Bonie, commandant la 1^{re} division de cavalerie, est envoyé en Autriche, afin d'étudier les mesures prises pour fournir aux troupes de la territoriale des chevaux de selle habitués à manœuvrer au bruit des armes.

On se propose, dit le *Gaulois*, au Ministère de la guerre, de confier les chevaux, après un dressage d'une année, aux officiers de cavalerie de la réserve capables de les entretenir gratuitement en bon état.

LES FUSILS ALLEMANDS

Les révélations produites au cours du procès Ahlwardt sur les fusils Loewe causent en Allemagne une vive émotion. Il y a 473,000 fusils Loewe dans l'armée allemande ; or il ressort des rapports officiels que sur 5,000 fusils il y en a 4,000 qui ne valent rien.

C'est un scandale énorme, d'autant plus difficile à étouffer que le ministère de la guerre avait fait publier des rapports de chefs de corps très élogieux pour la nouvelle arme.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Lettre de la générale Dodds

En réponse au télégramme de haute admiration envoyé dimanche à M^{me} Dodds à la suite du banquet de l'Association des officiers de réserve, de l'armée territoriale et retraités, banquet qui avait été organisé en l'honneur des victoires remportées par nos troupes au Dahomey, la Générale a répondu en ces termes :

« Madame Dodds remercie, au nom » du général Dodds, Messieurs les » Officiers de la Réserve et de l'Armée » territoriale de leur télégramme » qu'elle fera parvenir au Général » par courrier du 10 décembre.

» 5 décembre 1892. »

La Sainte-Barbe à Saumur

Pourquoi sainte Barbe est-elle la patronne des pompiers ? Telle est la question qu'un de nos confrères posait hier, en rendant compte du banquet qui a réuni, samedi soir, la compagnie des sapeurs-pompiers de Saumur dans les salons du Café de la Paix.

Nous croyons en découvrir la raison dans ce fait, rapporté par un nommé Théodorick Pauli, et arrivé en 1448, à Gorcum, en Hollande. Un homme, appelé Henri, fort dévot à sainte Barbe, se trouva un jour surpris par le feu sans pouvoir se sauver. N'espérant plus aucun secours humain, il invoqua la Sainte qui lui apparut et *arrêta la violence du feu* en jetant son manteau sur le brasier.

Les pompiers ne pouvaient donc mieux faire que de prendre pour patronne celle qui leur a donné un si bel exemple.

Pour célébrer cette fête à Saumur, M. Hubert, capitaine des pompiers, avait convoqué sa brave phalange en un banquet fraternel. Il avait également eu l'heureuse idée d'inviter les autorités de la ville, M. le Sous-Préfet, M. le Maire, ses adjoints, la presse locale.

Nous avons eu le plus vif regret de ne pouvoir assister à cette réunion, mais nous n'en remercions pas moins M. Hubert d'avoir bien voulu songer à nous en cette circonstance.

A sept heures, les pompiers, rassemblés à la Mairie, se sont rendus, *tambours, clairons musique en tête*, à la salle du festin.

Grande surprise tout d'abord. La salle, resplendissante de lumière, était pavée de drapés et de palmes habilement disposés. M. Lignais, qui s'était chargé de tout, *intérieur et extérieur*, s'est montré aussi bon décorateur qu'excellent chef de cuisine.

La seconde surprise était le menu qui a soulevé des bravos unanimes ; pour que tous puissent en profiter nous le publions.

MENU

EN MANGEURE :
Potage Julienne aux demi-garnitures
ÉTABLISSEMENT PRÉCIPITÉ
Hors-d'œuvre, Rives, Torches, Rognures de Ligatures, etc.
ENTRÉE AU PAS GYMNASTIQUE
Gabillaud sauce Grappin
Civet de Lièvre aux Morillons
Cognac à la Lance
Gigots Haricots, à la Générale
Dindonneaux rôtis sur le lieu du sinistre
Salade barbe de Saupéur
Petits pois sauce Barre d'arrêt
Crème à la Graise d'Ours vanillée
Biscuit de Savoie d'après le nouveau manuel
Dessert de la Fédération
VINS EN BACHE
Champigny aux raccords
Champagne au Plumet
Café aux Trois Couleurs

Le repas, admirablement servi et fait par un fin connaisseur dans l'art culinaire, a été plein d'entrain. Au champagne, M. le Maire a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Les fonctions de maire sont, vous ne l'ignorez pas, la cause de soucis, mais si cette charge a des désagréments, elle a aussi ses avantages et ses satisfactions.

» J'ai été heureux de répondre à votre invitation, pour venir féliciter la compagnie de sa reconstitution définitive, et lui dire que j'espère qu'elle suivra la tradition, et qu'elle sera à la hauteur de ses devanciers.

» Je vous remercie donc tous, Messieurs, d'avoir bien voulu suivre des conseils dictés par l'intérêt général de tous nos concitoyens.

» Le Conseil municipal, qui ne laisse passer aucune occasion de vous témoigner sa sollicitude, vient de vous voter une subvention destinée à assurer contre les accidents tous les sapeurs-pompiers de la compagnie. Cette subvention garantit à tout pompier, après vingt-cinq ans de service, deux cents francs de rente. Vous pourrez donc, sans crainte pour l'avenir, vous enrôler dans une compagnie dont tout citoyen s'honore d'être membre.

» Le temps n'est plus où l'on plaisantait les pompiers, cette phalange héroïque dont le livre d'or contient des actes innombrables de

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

II

Le récit du commis avait été exact à peu de chose près. M. Loubert, pressé par ses créanciers, avait demandé à sa fille de consentir à l'abandon des deux millions déposés par lui à la caisse des consignations, et Éléonore, sans refuser positivement, avait alors prié son père de lui laisser le temps de réfléchir, de consulter. M. Loubert avait répondu qu'il n'y avait pas une minute à perdre ; que le moindre retard pouvait compromettre son honneur et consommer sa ruine. Alors la discussion s'était animée, et Éléonore avait fini par déclarer que si elle se décidait à un sacrifice, elle voulait qu'il se fit régulièrement, lentement, et que de toute autre manière elle n'y consentirait pas. Ces précautions, qui avaient pour M. Loubert tous les inconvénients d'un refus, puisqu'il avait pris l'engagement de payer le jour même, l'exaspérèrent. Il chassa

sa fille de son cabinet, et il avait le bras levé pour la maudire, lorsqu'il s'était senti frappé d'apoplexie.

Les faits rétablis ainsi dans toute leur vérité, nous allons suivre Léonce auprès de sa mère, toujours au chevet du malheureux Loubert.

Il lui transmit à voix basse une partie du récit du commis, en ayant soin de supprimer tout ce qui avait rapport à la scène de violence qui avait eu lieu entre le père et la fille ; il dit quelques mots de l'argent qu'il avait trouvé, en remarquant que cette découverte pouvait faire supposer que M. Loubert avait disposé du surplus du prêt ou qu'il l'avait mis en dépôt ailleurs. A cet égard, Léonce manifesta l'intention d'aller interroger sa cousine ; sur tout le reste, la mère et le fils tombèrent d'accord qu'ils feraient honneur aux affaires de M. Loubert, quelle que fût l'issue de sa maladie.

Madame Granval eut encore plusieurs fois l'occasion, pendant cet entretien, d'admirer la grandeur d'âme de son fils, et d'entrevoir une délicatesse qui étonnait même le cœur d'une femme et d'une mère.

Léonce fit prier sa cousine de vouloir bien

se rendre au salon, où il allait la précéder.

Peu de minutes après, ils étaient réunis.

— Éléonore, dit Léonce d'une voix grave qui cherchait à n'être pas sévère, pourriez-vous me dire si vous avez connaissance de l'emploi d'une somme de deux millions que votre pauvre père a reçue hier, et qui devait servir à désintéresser les plus pressants de ses créanciers ?

— Je crois que cette destination a été remplie, mon cousin, répondit Éléonore, du ton d'un criminel qui est en présence de son juge.

— Et pourriez-vous me dire qui a reçu cette somme ?

— Personne encore... Elle est à la caisse des consignations, où elle sert de garantie à ma dot.

Léonce n'avait fait que soupçonner la vérité : il la vit dans toute son horreur, et il se couvrit le visage de ses deux mains.

— Votre pauvre père, reprit-il après quelques instants de silence, a été égaré par sa tendresse pour vous, il n'a songé qu'à mettre vos intérêts à couvert... Cette erreur, cette faiblesse, sont la cause de tous ses malheurs.

Éléonore n'eut pas la force de répondre, elle

était trop orgueilleuse pour mentir ou pour s'excuser.

— Cet argent venait de ma mère et de moi, continua Léonce, et nous espérons qu'il sauverait votre père. Un mauvais génie l'a perdu.

— Il peut être sauvé encore puisque vous êtes là, Léonce, murmura Éléonore.

— Son honneur le sera, ma cousine... Mais sa vie ! Les médecins n'osent pas en répondre ; ils me paraissent même bien inquiets.

— C'est horrible à penser, Léonce... Mais si vous vouliez disposer de cet argent, je crois qu'une simple autorisation de moi suffira pour le faire délivrer, et je suis toute prête à vous le donner.

— Je vous la demanderai s'il n'y a pas moyen de faire autrement.

— Ah ! mon cousin, quelle injure !

— Ce n'est point une injure, Éléonore ; car je n'ai pas la pensée de vous offenser. La situation de mon oncle ne m'est pas encore connue, et dans le doute où je suis, je ne peux pas disposer légèrement de ce qui vous appartient. Seulement, si ma fortune ne suffit pas, j'aurai recours à la vôtre... Fiez-vous-en à moi.

— Mais vous n'avez pas le droit d'être plus

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 85	Banque de France	3955	1921	—	Compagnie parisienne du Gaz	528
3 0/0 amortissable	99 60	Banque d'Escompte	192	1603	—	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	385
4 1/2 1883	105 30	Comptoir national d'Escompte	524	1099	—	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	—
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1977	528	—	— 6 0/0 2 ^e série	23 25
Oblig. 1855-60 3 0/0	556	Crédit Industriel et Commercial	555	583	—	— obligations à lots	98
— 1865 4 0/0	541	Crédit Lyonnais	782	21	—	Suez 5 0/0 remboursable à 500	595 25
— 1869 3 0/0	425 50	Crédit Mobilier	129	595 25	—	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	419 25	Dépôts et Comptes courants	—	VALEURS ÉTRANGÈRES		Enprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1875 4 0/0	535 50	Société Générale	480 50	Autrichien 4 0/0 or	—	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	98 05
— 1876 4 0/0	536	Est	945	Dette d'Égypte 6 0/0	99 20	— 2 ^e	96 55
— 1886 3 0/0	397 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1530	Extérieur 4 0/0	64	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
		Midi	1550	Hongrie 4 0/0 or	98 15	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	480
				Italie 5 0/0	93 75		
				Portugais 4 1/2 1888	150		

Etudes de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, et de M^e DOUET, notaire à Beaufort.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à la Mairie de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, le DIMANCHE 13 JANVIER 1892, à 1 heure de l'après-midi, par le ministère dudit M^e BEAUMONT, notaire,

LES
IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,
Situés tous commune de Saint-Martin-de-la-Place.

1^o Une maison d'habitation avec bâtiments d'exploitation, cour, jardin et terre labourable, situés au lieu dit le Bas-des-Noues, le tout en un seul tenant, d'une contenance de 34 ares environ.

2^o 6 ares environ de terre, dans les Champs-Biques, formant partie d'un plus grand morceau, compris au cadastre sous le n^o 828 de la section C.

3^o 49 ares 50 de terre, à la pointe du Bas-des-Noues, joignant au levant M. Robineau, au couchant la route, et au nord M. Baudouin.

4^o 49 ares 89 de terre, à la Folie, joignant au levant la route et la commune, au couchant et au nord M. Robineau, au midi M. Artif.

Tous ces immeubles sont exploités par M. BRARD, fermier au Bas-des-Noues.

On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, soit à M^e DOUET, notaire à Beaufort.

A CÉDER, après cessation de commerce, un Établissement d'Eaux Gazeuses, avec Entrepôt de Bières, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs. Belle, bonne et vieille clientèle. S'adresser à M. TREMBLAY père, à Saumur, qui l'exploite. Le cédant se charge de montrer la fabrication et de rester avec le preneur le temps nécessaire qui lui conviendra.
Belle position pour jeunes gens.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 13 JANVIER 1892, En l'étude dudit M^e Rouget, notaire,

La Belle PROPRIÉTÉ
DU HAUT-GRUAIS

Située communes de Langeais et Avrillé, d'une contenance de 102 hectares, dont 80 hectares en bois. Chasse magnifique.

A VENDRE
Un Dictionnaire
DE LITTRE

4 Volumes et un supplément reliés
S'adresser au bureau du journal.

Leçons de Piano

M^{lle} BAUMANN, professeur de piano de 1^{re} classe, diplômée, demande des élèves.
Rue Saint-Jean, n^o 32, au fond de la cour.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes dépendances, rue Saint-Jean, n^o 14. — Réparations au gré du locataire.
S'adresser rue Cour-St-Jean, 3.

ACHAT de tous contrats suspendus ou en cours de la Camp^e le CONSERVATEUR et livrets de la Caisse des Retraites.
Roger, 14, rue Turbigo, Paris.

Atelier de Serrurerie
Ancienne Maison

JOUSSELIN ET RENAUDINEAU
J. JOREAU
Successeur
44, Rue des Capucins, Saumur.

A LOUER
PRÉSENTEMENT

MAISON
Rue Verte, 4,
Nouvellement restaurée, avec Remise et Écurie.
S'adresser à M. DUPAYS, couvreur. (796)

Pianos, Musique, Instruments
Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846
PILLET-BERSOULLÉ
Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}
SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR
Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie
ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS
Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes
La maison **GARANTIT** toutes les réparations dont elle se charge.
700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans
IMBERT FILS

Fromages extra	Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine
Camembert double crème, 0,60	Saucisses fumées, 2 pour 0,25
Brie, véritable, 1/2 kil. 1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil. 1,40
Gruyère, extra, — 0,85	Jambon désossé roulé, 1,50
— Emmenthal, — 1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec, 1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe, 1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,40 et 2,25
Roquefort, 1,60	
Hollande pâte grasse, 1,40	
Choucroute de Strasbourg, 2,00	

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.
Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

Américain - Tampon
BREVETÉ S. G. D. G.
Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre
ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE
LE MEILLEUR DES TAMPONS
En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir
ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

PHARMACIE A. CLOSIER
N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR
Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.
Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
CABINET D'APPLICATION
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.
PRIX MODÉRÉS
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER
MAISON CREMIEUX
TAILLEUR
27, Rue d'Orléans, 27, Saumur
Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus
Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.
Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure